

conformes aux normes de sécurité et dans un décor naturel attrayant. En 1973-74, la motoneige était pratiquée dans les parcs suivants: Portneuf, Saint-Maurice, Paul-Sauvé (Oka), Mont-Tremblant, Joliette, Mastigouche et Papineau — Labelle. Un autre sport d'hiver a également connu une faveur accrue au cours des dernières saisons: le ski de fond ou ski de randonnée, qu'affectionnent particulièrement les familles et les groupes d'amis. La Direction générale des parcs a aménagé des pistes dans certains parcs, notamment dans le secteur du camp Mercier du parc des Laurentides, où on a prévu des relais permettant de se réchauffer. Les pistes sont balisées, elles sont de différentes longueurs et de divers degrés de difficulté. Les parcs du Mont-Orford, du Mont-Tremblant et Paul-Sauvé ont également accueilli un grand nombre de fervents du ski de fond et de la raquette.

Ontario. L'Ontario compte 115 parcs provinciaux ouverts au public et plusieurs autres sont en voie d'aménagement; la province s'est en outre réservée 136 terrains supplémentaires, d'une superficie totale de 2,091 milles carrés, en prévision de leur aménagement. La superficie globale du réseau de parcs provinciaux est d'environ 16,163 milles carrés. Les parcs sont administrés par la Division des parcs du ministère des Ressources naturelles. Les sept principaux — Polar Bear, Algonquin, Quético, lac Supérieur, Missinaibi, Killarney et Sibley — ont une superficie globale d'environ 15,076 milles carrés. Le plus grand, le parc de Polar Bear, 9,300 milles carrés des basses-terres sur les bords des baies d'Hudson et James, offre aux visiteurs sa forêt boréale, sa toundra, ainsi que sa faune et sa flore arctiques. Le parc Algonquin couvre 2,910 milles carrés et compte 14 terrains de pique-nique et de camping accessibles par la route, et ses eaux intérieures se prêtent fort bien au canotage.

Aux termes de la Loi de 1959 sur les régions sauvages (*Wilderness Areas Act*), on a désigné 40 régions sauvages. Elles varient en superficie, en caractère et en importance, mais toutes présentent cependant une valeur historique, scientifique, esthétique ou culturelle. La nouvelle politique en matière de classement et de zonage des parcs entrée en vigueur en 1967 visait à instituer un réseau de parcs équilibré et à fournir un cadre à l'exécution positive et efficace de l'aménagement et de l'administration. Les nouvelles mesures prévoient cinq catégories de parcs: parcs primitifs, milieux naturels ou historiques, rivières sauvages, réserves naturelles et aires de récréation. Des zones analogues ont été délimitées à l'intérieur des parcs: zones sauvages, naturelles, historiques, à usages multiples et de récréation. Certains terrains, auparavant protégés pour leur valeur scientifique en vertu de la Loi sur les régions sauvages, ne relèvent plus de cette Loi et seront désormais protégés comme réserves naturelles aux termes de la Loi sur les parcs provinciaux (*Provincial Parks Act*). Il existe, à l'heure actuelle, six réserves naturelles, dont quatre étaient auparavant administrées en vertu de la Loi sur les régions sauvages. Toutes présentent des caractéristiques et des phénomènes naturels, uniques ou typiques, propres aux paysages sauvages ou modernes qui constituent la mosaïque écologique de l'Ontario. A la fin de 1973, on comptait cinq parcs de rivières sauvages, soit Mississagi, Chapeau — Nemegosenda, Lady Evelyn, Mattawa et Winisk.

Afin de répondre à la demande croissante d'aires récréatives l'Ontario a créé la réserve du nord de la baie Georgienne, qui offre 4,500 milles carrés de paysages de campagne en grande partie situés entre Algoma et Parry Sound, sur la rive nord de la baie Georgienne, et comprend le chenal entre l'île Manitoulin et la terre ferme, les Trente-Mille-Îles, la célèbre route des voyageurs qui empruntaient la rivière des Français, les parties inaliénables du rivage du lac Nipissing et les monts La Cloche. La réserve n'est ni un parc provincial ni une région sauvage mais une simple zone en voie d'aménagement qui est déjà grandement utilisée à des fins récréatives.

Le nombre de personnes qui visitent les parcs s'accroît chaque année. En 1973, il était supérieur à 12 millions, dont 1,6 million de campeurs qui ont utilisé plus de 20,000 terrains de camping. Le droit d'accès pour un véhicule est de \$1.50 par jour ou de \$15 par an, et le droit d'entrée dans les terrains de camping est fixé à \$3.50 par nuit, véhicule compris. Les terrains de camping surveillés, pour tentes et roulottes, sont pourvus de tables de pique-nique, de foyers, de bois combustible, d'eau potable inspectée et de toilettes; tous les parcs possèdent des aménagements sanitaires pour roulottes. Les programmes de présentation et d'histoire naturelle prennent de plus en plus d'envergure, et un grand nombre de parcs offrent d'ailleurs des musées, des expositions en plein air, des excursions organisées et des causeries illustrées, ainsi que des sentiers en pleine nature jalonnés de panneaux explicatifs.